

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

P.O.S.S.

PISCINE DIVAQUATIC
RUE DU SQUARE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

SOMMAIRE

- 1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT
- 2. NUMEROS D'URGENCE
- 3. DESCRIPTIF DE L'ETABLISSEMENT
- 4. IMPLANTATION ET DESCRIPTIF DU MATERIEL DE SECOURS ET DES MOYENS D'ALERTE
- 5. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT
- 6. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE
- 7. DIFFUSION DU POSS
- 8. PLAN D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT

2. Numéros d'urgence

POMPIERS:

Pour obtenir la ligne faire le 0 puis le numéro de votre correspondant.

SAMU: 15
GENDARMERIE: 0 + 02 40 33 80 17

MAISON MEDICALE: 0 + 02 40 33 80 47

18

Centre antipoison d'Angers : 0 + 02 41 48 21 21

EDF: 0 + 09 69 32 18 83

GDF: 0 + 08 00 47 33 33

SAUR: 0 + 02 40 78 99 66

C.C. Sèvre et Loire 0 + 02 51 71 92 12

Service technique CCLD 0 + 02 51 71 10 14

S^{té} de maintenance IDEX

- Lundi au vendredi 0 + 02 28 00 01 01

- Hors jours et heures ouvrés 0 + 08 11 90 43 39

1. Identification de l'établissement

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Piscine DIVAQUATIC

ADRESSE: Rue du Square - 44430 Le Loroux-Bottereau

TELEPHONE: 02.40.33.80.80

EXPLOITANT: Communauté de Communes SEVRE ET LOIRE

Siège intercommunal Espace Antoine Guilbaud

1, place Charles de Gaulle - 44330 VALLET

TELEPHONE: 02.51.71.92.12

3. Descriptif du bâtiment

Type: Piscine couverte et plein air

Année de construction : 1973

Année de réhabilitation : 2002 / 2023

3.1. Zone publique couverte

Plan d'ensemble voir annexe 1

3.2. Zone publique extérieure

Plan d'ensemble voir annexe 2

3.3. Zones réservées au personnel

Certaines de ces zones peuvent accueillir des personnes extérieures au service, avec autorisation :

- Infirmerie
- Bureau M.N.S.
- Partie administrative
- Local matériel

3.4. Zones techniques interdites au public

- Atelier
- Chaufferie
- Local filtration / traitement des eaux
- Vide sanitaire

4. Implantation et descriptif du matériel de secours et des moyens d'alerte.

4.1. Matériel de secours

4.1.1. Matériel de sauvetage

Perches aluminium : autour de chaque bassin

4.1.2. Matériel de secourisme

Cf: Annexe 3

Local infirmerie:

- Plan dur
- Bouteille 02
- Matériel de soin et de réanimation

Bord du bassin:

- Sac de réanimation et de soins
- Colliers cervicaux
- Attelles à dépression

Le contrôle du matériel est éffectué tous les jours et reporté sur le cahier prévu à cet effet.

4.2. Moyens d'alerte et de liaison.

4.2.1. Moyens d'alerte

Chaque agent est équipé d'un moyen de communication (talkie-walkie).

L'alerte est donnée au sein des bâtiments :

- Internet : L'agent informe ses collègues à l'aide des Talkies-walkies ;
- Externe: L'agent informe l'usager et demande l'évacuation à l'aide d'un sifflet, porte voix ou par la voix

4.2.2. Moyens de liaison.

La piscine Divaquatic est équipée de plusieurs postes téléphoniques répartis dans le bâtiment.

- 1 poste sans fil à l'accueil;
- 1 poste fixe à l'accueil;
- 1 poste fixe dans le bureau du responsable;
- 1 poste sans fil dans sur le sac de secours au bord du bassin.

Pour Rappel:

- Le 18: Les Sapeurs-Pompiers, pour toutes les urgences
- Le 15 : Le SAMU, pour un avis médical
- Le 17 : La police, pour tout problème de trouble de l'ordre public

5. Fonctionnement général de l'établissement.

5.1. <u>Période d'ouverture</u> de l'établissement

L'équipement DIVAQUATIC est ouvert toute l'année hors fermeture technique (2 fois par an)

5.2.1. Horaires d'ouverture au public

		Période scol	aire	
	Matin	Midi	Après midi	Soir
Lundi	-	11h45 – 14h	: =	19h – 21h
Mardi	_	11h45 – 14h		-)
Mercredi	=	o , 	16h30 – 19h	- R
Jeudi	-	11h45 – 14h	-	19h – 21h
Vendredi	_	11h45 – 14h	æ	18h - 21h
Samedi	- ()		14h – 18h	
Dimanche	8h30 - 13h30		-	× -

	Petites vacances so	colaires
	Matin	Après-midi
Lundi	10h45 – 14h	15h – 19h
Mardi	10h45 – 14h	15h – 19h
Mercredi	10h45 – 14h	15h – 19h
Jeudi	10h45 – 14h	15h – 21h
Vendredi	10h45 – 14h	15h – 19h
Samedi	Ψ	14h – 18h
Dimanche	9h00 - 12h30	14h – 17h

Grandes vacances scolaires				
	Matin	Après midi		
Lundi	10h45 – 14h	15h – 20h		
Mardi	10h45 – 14h	15h - 20h		
Mercredi	10h45 – 14h	15h – 20h		
Jeudi	10h45 – 14h	15h – 20h		
Vendredi	10h45 – 14h	15h – 20h		
Samedi		14h – 18h		
Dimanche	9h00 - 12h30	14h – 18h		

5.2.2. Occupation des bassins hors ouverture public

Les horaires pouvant varier chaque année, la direction s'engage a mettre à jour tout les ans l'annexe 4. La grille d'occupation est disponible à l'accueil de la piscine.

5.3. <u>Fréquentation</u>

Affluence faible	De 0 à 100 personnes	
Affluence Moyenne	De 100 à 300 personnes	
Affluence Forfe	Plus de 300 personnes	

Fréquentation maximale instantanée de l'établissement :

Espace intérieur : 348 personnesEspace extérieur : 383 personnes

Soit une fréquentation maximale journalière: 731

	FMI
Primaire	60
Secondaire	60
Apprentissage	40
Aquagym	45

6. Organisation de la surveillance et de la sécurité

6.1. Affectation du personnel

La surveillance des bassins est effectuée par du personnel qualifié possédant le titre de M.N.S, B.E.E.S.A.N. ou B.P.J.E.P.S.A.A.N ou licence pro AGOAPS. Un B.N.S.S.A. peut intervenir en complément de ce personnel. Ils sont garants du bon fonctionnement et de la sécurité de l'établissement.

6.2. Zones de surveillance.

L'établissement dispose d'une seule zone de surveillance regroupant l'ensemble des bassins. Cette zone se divise en 2 postes de surveillance. (Annexes 1 et 2)

Superficie du plan d'eau:

Espace intérieur:

Bassin ludique: 125 m²

Bassin d'apprentissage : 200 m²

Bassin de réception toboggan : 24 m²

Pataugeoire: 19 m²

Espace extérieur:

Bassin de natation: 375 m²

6.3. Organisation de la surveillance

Le personnel présent dans l'établissement est chargé de l'application du POSS en cas d'accident ou d'incident technique.

L'autorisation d'ouverture est donnée à la caisse par l'agent (MNS) de surveillance.

Le bassin ne doit en aucun cas être laissé sans surveillance.

L'agent de surveillance doit être présent tant que la piscine n'est pas totalement évacuée par les usagers.

Une FMI est définie. Néanmoins, l'agent (MNS) de surveillance peut décider de limiter ou de stopper les entrées si la fréquentation et sa nature lui semblent inapropriées aux conditions d'exercice de la surveillance.

En cas d'absence momentanée à la surveillance d'un des agents, il préviendra son collègue qui aura alors la charge de la totalité de la zone de surveillance. Il adaptera la surveillance (fermeture d'un ou plusieurs bassins).

Dans la zone de surveillance du plan d'eau, définie sur le plan, le positionnement de l'agent peut varier en fonction de la fréquentation, de la luminosité, du soleil. Il reste seul juge de son emplacement durant sa surveillance.

En fonction des circonstances, l'agent (MNS) en charge de la surveillance de bassin peut prendre d'autres décisions telles que la fermeture du bassin si les conditions météorologiques, de sécurité ou d'hygiène n'étaient pas remplies.

a) Ouverture public

Période scolaire				
Zone	Créneaux horaires	Affluence	Organisation de la surveillence	Procédure d'évacuation
Intérieur + Extérieur	Midi	Faible	2 MNS	3 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Faible	2 MNS ou 1 MNS ET 1 BNSSA	3 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Moyenne	2 MNS + 1 BNSSA	4 agents
Intérieur + Extérieur	Soir	Faible	2 MNS ou 1 MNS ET 1 BNSSA	3 agents
Intérieur + Extérieur	Week-end	Moyenne	2 MNS + 1 BNSSA ou 1 MNS et 2 BNSSA	4 agents
Extérieur	Soir	Faible	1 MNS	2 agents

Petites vacances scolaires				
Zone	Créneaux horaire	Affluence	Organisation de la surveillence	Procédure d'évacuation
Intérieur + Extérieur	Matin	Faible	2 MNS ou 1 MNS ET 2 BNSSA	3 agents
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Moyenne	2 MNS + 1 BNSSA ou 1 MNS et 2 BNSSA	4 agents

	Grandes vacances scolaires				
Zone	Créneaux horaire	Affluence	Organisation de la surveillence	Procédure d'évacuation	
Intérieur + Extérieur	Matin	Moyenne	2 MNS ou 1 MNS ET 2 BNSSA	4 agents	
Intérieur + Extérieur	Après – Midi	Forte	2 MNS + 2 BNSSA	5 agents	

Les entrées peuvent être suspendues en cas de fréquentation jugée inadaptée aux conditions d'exercice de la surveillance.

b) Activités encadrées

Activités adultes – Ecole de natation				
Activités	Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillence	Procédure d'évacuation	
Aqua Activtiés	12	1 MNS	2 agents	
Aqua Activtiés	25	1 MNS	2 agents	
Aqua Activtiés	45	2 MNS	3 agents	
Cours de natation adulte	40	3 MNS	4 agents	
Ecole de Natation	20	2 MNS	3 agents	
Ecole de Natation	30	3 MNS	4 agents	
Bébé plouf	50	2 MNS ou 1 MNS + 1 BNSSA en surveillance	3 agents	

Le MNS assure l'enseignement et la surveillance de son groupe. L'enseignement est possible sur l'ensemble des bassins (intérieur et extérieur)

c) Scolaires

Primaires Primaires			
Nombre de classes	Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillence	Procédure d'évacuation
1 Classe	30	3 MNS (2 en enseignements et 1 en surveillance)	4 agents + enseignant
2 Classes	60	3 MNS (2 en enseignements et 1 en surveillance)	4 agents + enseignant

FRANCISCO DE LA COMPANSIONE DEL COMPANSIONE DE LA COMPANSIONE DE L	Secondaires Secondaires				
Nombre de classe	Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillence	Procédure d'évacuation		
1 Classe	30	1 MNS en surveillance	2 agents + enseignant		
2 Classes	60	2 MNS en surveillance	3 agents + enseignant		

d) Associations

	Associations	ALLE MILITER PRESENCES
Effectifs	Organisation de l'enseignement et de la surveillence	Procédure d'évacuation
50 Maximum	1 MNS en surveillance	2 agents + enseignant

7. Plan d'intervention en cas d'accident

Le plan d'intervention se définit par la mise en œuvre de consignes précises, permettant des moyens de secours rapides pour une efficacité optimale afin de garantir dans les meilleures conditions la sécurité des usagers.

Les accidents pouvant se produire dans différents endroits des bâtiments ou des parties extérieures, il convient de définir deux zones distinctes d'intervention (une zone d'accès public, une zone d'accès personnel), dans lesquelles le personnel devra opérer en cas d'accident, en respectant les consignes du plan d'intervention.

7.1. Plan d'intervention dans la zone d'accès public

Nous différencierons deux parties dans cette zone d'accès public

7.1.1 Entrée, vestiaires individuels, collectifs, douches, toilettes.

DECOUVERTE DE LA VICTIME PAR:

- un membre du personnel
- un usager

ALERTE M.N.S.

EVACUATION DES BASSIN, DES PLAGES ET DES GRADINS VERS UNE ZONE SECURISEE

DEGAGER ET PROTEGER LA VICTIME

FAIRE LE BILAN

ALERTER LES SECOURS

transmettre le message

TRAITEMENT DE LA VICTIME

Jusqu'à la prise en charge par les secours

TRAITEMENT DE LA VICTIME

jusqu'à la prise en charge par les secours

Renseignements pour les secours

- Nom, qualité
- Lieu et adresse
- Numéro d'appel
- Nombre de victimes, genre, âge
- Etat de la ou des victimes
- Mesures prises et gestes effectués
- Demander avant de raccrocher

7.1.2 Procédure d'évacuation

a) Configuration à 2 agents :

Agent 1 (MNS)	Agent 2 (Agent d'accueil)
Alerte l'agent 2	Evacue les bassins, ferme la billetterie (si ouverte), ouvre les issus de secours, évacue les accès pompiers si nécessaire, ferme la porte d'accès aux bassins,
Traitement de la victime, établit le bilan, Alerte les secours et transmet le bilan, Apporte le matériel pour le traitement de la victime	Encadre les usagers, oriente les secours

Traitement de la victime à deux agents jusqu'à la prise en charge par les secours

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

b) Configuration à 3 agents

Agent 1 (MNS)	Agent 1 (MNS) Agent 2 (MNS ou BNSSA)	
Alerte ou fait alerter l'agent 2	Evacue les bassins, Ferme la porte d'accès aux bassins, Préviens l'agent 3	Ferme la billetterie (si besoin), Ouvre les issues de secours, evacue les accès pompiers si besoin
Etablit le bilan	Alerte les secours et transmet le bilan, apporte le matériel pour le traitement de la victime	Encadre les usagers, recherche d'éventuels témoins
Traitement de la victime à deux agents jusqu'à la prise en charge par les secours		Oriente les secours, récupère les effets de la victime

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

c) Configuration à 4 agents

Agent 1 (MNS)	Agent 2 (MNS ou	Agent 3 (MNS ou	Agent 4 (Agent
	BNSSA)	BNSSA)	d'accueil)
Alerte ou fait alerter l'agent 2	Se met à la disposition de l'agent 1	Evacue les bassins et les plages, Ferme la porte d'accès aux bassins, Prévient l'agent d'accueil, Apporte le matériel pour le traitement de la victime	Ferme la billetterie (si besoin), Ouvre les issues de secours, Evacue les accès pompiers si besoin
Etablit le bilan de la victime	Alerte les secours et transmet le bilan	Oriente les secours, Recherche d'éventuels témoins	Encadre les usagers
traitement de la victime à 3 agents jusqu'à la prise en charge			Récupère les effets de
par les secours			la victime

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

d) Procédure à 5 agents

Agent 1 (MNS)	Agent 2 (MNS ou BNSSA)	Agent 3 (MNS ou BNSSA)	Agent 4 (MNS ou BNSSA)	Agent 5 (Agent d'accueil)
Alerte ou fait alerter l'agent 2	Se met à la disposition de l'agent 1	Apporte le matériel pour le traitement de la victime	Evacue les bassins et les plages, Ferme la porte d'accès aux bassins, Prévient l'agent d'accueil	Ferme la billetterie (si besoin), Ouvre les issues de secours, Evacue les accès pompiers si besoin
Etablit le bilan de la victime	Alerte les secours et transmet le bilan	Oriente les secours,	Recherche d'éventuels témoins	Encadre les usagers
traitement de la victime à 3 agents jusqu'à la prise en charge par les secours		Se met à la disposition de l'agent 1, 2, 3	Récupère les effets de la victime	

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

7.2. Plan d'intervention dans la zone d'accès réservée au personnel

(Atelier, chaufferie, salle de traitement des eaux, filtration, bureau, vide sanitaire).

Dans le cas d'un incident technique se produisant dans cette zone et pouvant mettre en péril la sécurité des personnes fréquentant la zone d'accès public, le personnel de service mettra en application les mesures nécessaires.

PLAN D'EVACUATION vestiaires, plan d'eau, plages

Après constat d'anomalies telles que l'incendie, fuite de gaz ou autres produits dangereux, l'alarme doit être donnée à l'aide des déclencheurs incendie. Le personnel prévient les services compétents (pompiers, gendarmerie, autres services).

Evacuation totale des usagers par l'accès de secours, à l'opposé de la zone concernée. Les usagers doivent se rendre au point de ralliement matérialisé par un panneau.

Le personnel s'étant assuré que plus personne ne se trouve dans l'établissement, quitte les lieux, et porte assistance aux usagés évacués.

FAIRE EVACUER LES BASSINS, LES PLAGES, LES GRADINS, DOUCHES, VESTIAIRES, WC, ENTREE.

REGROUPER LES PERSONNES PRES DU PANNEAU DE RALLIEMENT

(Surveillance) en attendant les secours

- nom, qualité
- lieu et adresse
- numéro d'appel
- nombre de victimes, genre et âge
- état de la ou des victimes
- mesures prises et gestes effectués
- demander avant de raccrocher

7.3. Consignes générales

En cas d'accident, l'alarme est donnée par l'un des MNS à l'aide d'un sifflet, ou d'un porte-voix.

Au déclenchement de cette alarme, les membres du personnel présents sur les lieux doivent impérativement se mettre en situation du plan d'intervention.

Concernant la sécurité dans les bassins, l'arrêt des pompes de recirculation se fera par le bouton d'arrêt d'urgence situé dans la cabine des MNS.

Le personnel de service informe le responsable de l'établissement, conjointement ils jugeront de la suite à donner en fonction de la gravité de l'accident. Dans tous les cas, il conviendra de faire un rapport sur le cahier d'infirmerie.

Soit:

- s'en tenir au simple cahier d'infirmerie.
- établir un rapport :
 - o à l'employeur
 - o à l'assurance

En cas d'accident grave:

- Prévenir le directeur de l'établissement.
- Les autorités de la CC Sèvre et Loire.
- Chercher des témoignages.
- Identité de la victime.
- Circonstance de l'accident.

En cas d'accident mortel:

- Prévenir la Gendarmerie
- L'employeur.

Il sera fait régulièrement un exercice d'intervention impliquant tous les membres du personnel. Un compte rendu d'exercice sera disponible dans le registre de sécurité.

8. Diffusion du poss

Des copies du POSS sor	nt transmises:
------------------------	----------------

Pour information:

Préfecture DRDJS

Centre de Secours du Loroux-Bottereau

Gendarmerie

Pour signature:

Président de la Communauté de communes

Sèvre et Loire

Pour signature :

Membres du personnel de la piscine

DIVAQUATIC:

Directeur

Référents

ETAPS MNS

Agents d'accueil et d'entretien

Personnel contractuel

<u>**NB**</u>: La Liste des textes spécifiques relatifs aux règles d'hygiènes et de sécurité, sont consultables à l'accueil.

JARD Alexic

La Présidente
Christelle BRAUD





